



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE SAINT-VINCENT-DE-PAUL**

Séance du lundi 20 mars 2023

2023 – 037	NOMBRE DE MEMBRES
	- Afférents au Conseil Municipal : 23
	- En exercice : 23
	- Qui ont pris part à la délibération : 22
	Date de la convocation : 13/03/2023
	Date d'affichage : 13/03/2023

*L'an Deux Mil Vingt Trois le lundi 20 mars à 19h30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, salle du conseil municipal, sous la présidence de **M. Henri BEDAT, Maire,***

*Présents : MM. et Mmes **BEDAT, VILATON, BEZIAT-RICARD, FOURNET, CAZENAVE, ETIENNE, BIARNES, CONSTANTIN, LABAT, DARRACQ, LAGRASSE, WLUSEK, GATUINGT, MARIMPOUY, SEIRACQ, LAHONTAN, LABUXIERE, LARROQUE.***

Excusés et procurations :

Mme LALANNE a donné procuration à M. VILATON

Mme CHAUPRADE a donné procuration à Mme CAZENAVE

Mme HOURQUET a donné procuration à M. ETIENNE

Mme MESPLEDE a donné procuration à M. SEIRACQ

M. DEHEZ a donné procuration à M. BÉDAT

*Secrétaire de séance : **Mme Pierrette WLUSEK***

OBJET :

**TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE LA SALLE D'EVISCERATION
LOT n°01 – MACONNERIE VRD CARRELAGES
ENTREPRISE POUYSEGU
AVENANT N°01**

M. le Maire informe l'assemblée qu'à la demande du bureau de contrôle SOCOTEC il est nécessaire de procéder à une « étude complémentaire structure béton » sur le chantier de construction de la salle d'éviscération.

Un avenant au lot n°01 – « maçonnerie, vrd, carrelages » doit donc être voté selon le détail ci-après :

Plus-value :

Etude béton armé + 1 200.00 € HT

TOTAL DE L'AVENANT : + 1 200.00 € HT

TVA : 240.00 €

TTC : + 1 440.00 € TTC



**Le Conseil Municipal,
Après avoir délibéré,
A L'UNANIMITE**

AUTORISE M. le Maire à signer l'avenant n°01 au lot n°01 « maçonnerie, vrd, carrelages » avec l'entreprise Pouységu pour un montant de :

+ 1 440.00 € TTC

DIT que le montant du marché pour ce lot est porté à **46 000.70 € TTC** - montant initial du marché : **44 560.70 € TTC**.

Fait et délibéré en séance du Conseil Municipal
Pour copie conforme
Suivent les signatures

Fait à Saint Vincent de Paul, le **21 mars 2023**

Le Maire,
Henri BEDAT



VOTE :

Pour	23
Contre	00
Abstention	00

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le
Identifiant unique : 040 – 214002834 – 20230320 – DE2023037
et publication ou notification le

La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ainsi que le cas échéant de sa transmission au représentant de l'Etat dans le département, d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Pau (sur place ou par courrier Villa Noulibos, 50, cours Lyautey 64000 PAU CEDEX, ou par voie dématérialisée à l'adresse <http://www.telerecours.fr>).